ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

taux

Question écrite n° 56869

Texte de la question

Mme Catherine Génisson appelle l'attention de M. le garde des sceaux, ministre de la justice, sur le traitement judiciaire du contentieux d'un taux de TVA par un particulier. En cas de contestation d'un taux de TVA par un particulier, il en ressort que ce dernier ne peut intervenir auprès du tribunal administratif qu'en qualité de mandataire du redevable légal de ladite TVA, c'est-à-dire du fournisseur. Or lorsqu'un contentieux existe par ailleurs entre le client et le fournisseur, le particulier client ne peut alors saisir le tribunal administratif puisqu'il ne peut se prévaloir de sa qualité de mandataire du redevable légal de la TVA. Dans ces conditions, il se trouve donc dans l'impossibilité de saisir la juridiction compétente. Dès lors, elle lui demande de bien vouloir lui faire part de son expertise sur ce sujet et de bien vouloir lui préciser si une réflexion est en cours afin de permettre une saisine directe du tribunal administratif par un client particulier qui souhaiterait contester un taux de TVA.

Texte de la réponse

Seul le redevable de la TVA ou toute personne ayant qualité pour agir en son nom peut contester au contentieux fiscal devant la juridiction administrative le taux de TVA applicable aux opérations qu'il réalise. Les éventuels litiges nés entre le fournisseur et son client relèvent pour leur part d'un litige de droit privé que la juridiction judiciaire est susceptible de connaître. La saisine directe du tribunal administratif par un client qui souhaiterait contester un taux de TVA ne pourrait être envisagée que dans le cadre d'un recours pour excès de pouvoir tendant à l'annulation soit d'une décision administrative individuelle lui faisant directement grief, soit d'une circulaire ou instruction ou de tout document administratif.

Données clés

Auteur : Mme Catherine Génisson
Circonscription : Pas-de-Calais (2e circonscription) - Socialiste
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 56869
Rubrique : Tva
Ministère interrogé : justice
Ministère attributaire : justice

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 8 février 2005, page 1256
Réponse publiée le : 12 avril 2005, page 3851